

---

**AVIS PUBLIC**

---

***Adoption du Règlement numéro 2022-234 établissant  
le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux***

---

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, que conformément aux dispositions de l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), qu'un projet de Règlement numéro 2022-234 établissant que le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022 en même temps qu'à été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement propose d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, d'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'élu, d'assurer l'adhésion explicite des élus municipaux aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Le Règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 10 mai 2022, à 19 h 30, au lieu habituel des séances et copie pourra être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 26<sup>e</sup> jour d'avril 2022.



Isabelle Dion,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

---

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 26 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 avril 2022



Isabelle Dion,  
Directrice générale et greffière-trésorière